

dont aurait bénéficié la supérieure, Mme de Bruc. On sait le rayonnement de ce culte parmi les Vendéens.

Deux siècles de la carrière d'une communauté, animée d'un beau souffle spirituel et parfois mystique, exposés dans un récit d'une abondance extraordinaire, où tout est minutieusement contrôlé et complaisamment encadré, riche sans être diffus, voilà qui nous initie à un sujet en vérité fort peu connu, apportant en outre une notable contribution à la connaissance de la vie religieuse, à Nantes et au-delà, dans un de ces sanctuaires que ne gâta pas l'air ambiant de la philosophie.

B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ.

Chanoine Etienne CATTÀ,... Tony CATTÀ. — *Le T. R. P. Basile-Antoine Moreau (1799-1873) et les origines de la Congrégation de Sainte-Croix.* — Paris, Fides, 1951-1955, 3 vol. in-8° XX-724, 584 et 520 u. pl., portraits, facsimilés.

Le père Basile Moreau n'était pas breton et ce n'est pas en Bretagne qu'il a exercé son zèle. Cependant nous ne pouvons passer sous silence l'ouvrage considérable que viennent de lui consacrer MM. Catta. Il nous éclaire sur nombre d'activités religieuses déployées sur les frontières de la Bretagne et il peut à bien des égards nous être utile pour comprendre ce qui s'est passé dans notre province.

Sans rapports fréquents avec les Bretons, le P. Moreau les a rencontrés épisodiquement, par exemple, dans son admiration pour les deux Lamennais. La philosophie et l'ultramontanisme de Félicité ne l'ont pas laissé indifférent tandis qu'à Jean-Marie, qu'il visita en son manoir de la Chenais, vers la fin de novembre 1835, il demanda le modèle des règles qui devaient régir un institut de frères éducateurs. Il lui est arrivé, par ailleurs, invité à prêcher le carême de 1846 à Saint-Germain de Rennes, de provoquer quelque émoi dans la magistrature par un passage sur l'irrégion des Gouvernements. Mais le P. Moreau regarda rarement vers la Bretagne. Ce fut un apôtre prompt à se jeter au-devant des multiples tâches qui pouvaient solliciter un prêtre après les destructions de l'époque révolutionnaire. Fils d'un commerçant rural peu fortuné, Moreau eut le bonheur d'être formé au séminaire de Saint-Sulpice à Paris

et d'y trouver un directeur auquel il demeura toujours fidèle. Rentré dans son diocèse du Mans, professeur au grand séminaire, il fonda ou essaya de fonder d'abord une maison de retraite pour les prêtres âgés, puis un Bon Pasteur pour les filles repenties, ce qui le mit en conflit avec la sainte Euphrasie Pelletier qui désirait faire de son couvent d'Angers le chef-lieu d'une congrégation nouvelle des refuges. Ensuite le P. Moreau tira du marasme une communauté de frères instituteurs fondée par l'abbé Dujarié à Ruillé-sur-Loir. Il forma au Mans une société de missionnaires destinés à être les auxiliaires du clergé diocésain. Il réunit ces prêtres et ces frères en une association commune, à Sainte-Croix, dans une propriété à lui donnée, et, le 1^{er} mars 1837, dicta l'« acte fondamental » consenti par eux et destiné à être la base matérielle et morale de la congrégation qui s'élaborait. Il ne tarda pas à y joindre des Sœurs Marianites pour le service de ces ecclésiastiques.

Bientôt le nouvel institut, approuvé par un bref pontifical de 1857, se répandit au loin, notamment au Canada et aux Etats-Unis, où il possède encore aujourd'hui une Université florissante. Quand le sol de France lui devint inhospitalier c'est outre-mer que la prospérité continua.

Nous ne pouvons suivre ce récit à travers les deux mille pages, ou presque, qui le composent. On connaît la méthode consciencieuse du P. Catta. Sans rhétorique, sans prolixité, mais avec une abondance qui ne laisse rien dans l'ombre, une ampleur et une solidité d'information incomparables, une rédaction élégante et toujours pleine de tact il mène à son achèvement ce monument grandiose. Sans doute les notes accumulées au long de sa vie par le P. Philéas Vanier avaient-elles groupé une puissante documentation, mais le travail de vérification, de complément, de mise en œuvre assumé par M. Catta reste immense. Sa réussite en servant la mémoire du P. Moreau sera avantageuse aussi aux historiens de ce grand siècle d'apostolat qu'a été le dix-neuvième.

B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ

PLANIOL (Marcel). *Histoire des institutions de la Bretagne, droit public et droit privé*. Tome III. Rennes, Cercle de Brocéliande, 1955. In 8°, 333 pages.

Marcel Planiol, qui a laissé le renom d'un civiliste hors